Département de l'Aude Commune de Saint-Hilaire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2021

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de membres absents: 1

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit du mois de mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11 du CGCT s'est réuni en Mairie.

ETAIENT PRESENTS: Mmes AVILA Nathalie - BURLAN Christelle - DELFOUR Etiennette - FERNANDEZ Martine - MANCES Françoise - RENAUD Katia - MM CARBONNEL Jean-louis - DEL VALS Jérôme - LABESSOUILLE Jérôme - LAZARO Pascal - ROLLIN Serge - OUBALKASSAM Mohamed

ETAITENT ABSENTS EXCUSES: Mme JEAN Jacinthe - MM OCANA Joffrey

ETAIENT ABSENTS: MM HOYOS Pierre

DATE DE LA CONVOCATION: 12 Mai 2021

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Nathalie AVILA est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal du vingt avril 2021 est approuvé à l'unanimité

1 - Décisions prises par M. le Maire - article L.2122.22 du CGCT

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris les décisions suivantes :

- 16.04.2021 conclusion d'un contrat avec la Société INETUM pour les missions suivantes : accompagnement à la mise en œuvre du module de déclaration sociale nominative et pour l'installation du module absence congé pour un montant de 1 650.00 € HTVA et 440.00 € HTVA
- 23.04.2021 le lancement de la consultation pour l'étude géotechnique des sols dans le cadre du projet d'aménagement des abords de l'abbaye
- 26.04.2021 la fabrication de nouveaux caches-conteneurs par la société GERARD Didier pour un montant de 7 041.97 € HTVA
- 26.04.2021 conclusion d'une convention avec la société SNHERA Aquatech pour les missions d'entretien électromagnétique de la pompe, de l'arrosage et de la fontainerie du Cloître pour un montant annuel de 1 210.00 € HTVA
- 29.04.2021 l'abattage d'un cyprès et l'étêtage de trois autres pour un montant de 1 500.00 € HTVA

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I l'exposé de son Président

- P R E N D A C T E des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du CGCT

2 - Sous-traitance agrandissement du cimetière - espaces verts :

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé par délibération en date du 26 novembre 2020 courant (n°2020/11.26/16) de confier les travaux d'extension du cimetière avec création de parking à l'entreprise CHAUVET TP – 21 avenue de Catalogne -11300 LIMOUX.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que l'entreprise CHAUVET TP, souhaite sous-traiter les travaux concernant les espaces verts pour un montant de 17 305.00 € HTVA avec paiement direct (TVA auto-liquidée), l'entreprise sous-traitante étant : CMEVE – Chemin des canaux – 30230 BOUILLARGUES.

Après avoir présenté l'ensemble des documents règlementaires relatifs à la sous-traitance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I l'exposé de Monsieur le Maire

- V U la délibération en date du 26 Novembre 2020 confiant les travaux d'extension du cimetière avec création de parking à l'entreprise CHAUVET TP

V U les documents règlementaires relatifs à la sous-traitance des travaux des espaces verts

- D E C I D E à l'unanimité d'accepter la sous-traitance des travaux précités
- entreprise titulaire du marché public : Etablissements CHAUVET TP 21 avenue de Catalogne 11300 LIMOUX
- entreprise sous-traitante : CMEVE Chemin des Canaux 30230 BOUILLARGUES.
- montant sous-traité: 17 305.00 € HTVA avec paiement direct (TVA auto-liquidée),
- A U T O R I S E Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

3 - Sous-traitance agrandissement du cimetière - éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé par délibération en date du 26 novembre 2020 courant (n°2020/11.26/16) de confier les travaux d'extension du cimetière avec création de parking à l'entreprise CHAUVET TP – 21 avenue de Catalogne -11300 LIMOUX.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que l'entreprise CHAUVET TP, souhaite sous-traiter les travaux concernant l'éclairage public pour un montant de 11 387.00 € HTVA avec paiement direct (TVA auto-liquidée), l'entreprise soustraitante étant: SAS ROBERT – 22 rue de la gare – 11250 POMAS

Après avoir présenté l'ensemble des documents règlementaires relatifs à la sous-traitance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I l'exposé de Monsieur le Maire

- V U la délibération en date du 26 Novembre 2020 confiant les travaux d'extension du cimetière avec création de parking à l'entreprise CHAUVET TP

les documents règlementaires relatifs à la sous-traitance des travaux d'éclairage public

DECIDE à l'unanimité d'accepter la sous-traitance des travaux précités

- entreprise titulaire du marché public : Etablissements CHAUVET TP 21 avenue de Catalogne 11300 LIMOUX
- entreprise sous-traitante : SAS ROBERT 22 rue de la gare 11250 POMAS
- montant sous-traité: 11 387.00 € HTVA avec paiement direct (TVA auto-liquidée),
- A U T O R I S E Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

4 - Sous-traitance agrandissement du cimetière - pose de clôture et portail

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé par délibération en date du 26 novembre 2020 courant (n°2020/11.26/16) de confier les travaux d'extension du cimetière avec création de parking à l'entreprise CHAUVET TP – 21 avenue de Catalogne -11300 LIMOUX.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que l'entreprise CHAUVET TP, souhaite sous-traiter les travaux concernant la pose de clôture et de portail pour un montant de 22 189.00 € HTVA avec paiement direct (TVA auto-liquidée), l'entreprise soustraitante étant : AGRIPAL CLOTURES – 14rue Henri Blondel – 34500 BEZIERS

Après avoir présenté l'ensemble des documents règlementaires relatifs à la sous-traitance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I l'exposé de Monsieur le Maire

VU la délibération en date du 26 Novembre 2020 confiant les travaux d'extension du cimetière avec création de parking à l'entreprise CHAUVET TP

- V U les documents règlementaires relatifs à la sous-traitance des travaux de pose de clôtures et de portail

- D E C I D E à l'unanimité d'accepter la sous-traitance des travaux précités

- entreprise titulaire du marché public : Etablissements CHAUVET TP 21 avenue de Catalogne 11300 LIMOUX
- entreprise sous-traitante : AGRIPAL CLOTURES 14rue Henri Blondel 34500 BEZIERS montant sous-traité : 22 189.00 € HTVA avec paiement direct (TVA auto-liquidée),
- A U T O R I S E Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

5 - Délibération modificative n°1 au budget principal de la Commune

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget principal de la Commune :

Section investissement - recettes

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM1
1641.947 - emprunts - aménagement abords de	406 860.00	- 67 660.00
l'abbaye		
1323.947 – aménagement des abords de l'abbaye	350 000.00	+ 30 373.00
21312.990 – travaux école	34 075.00	+ 2 779.00
1323.995 - stade	- 1157.00	+ 15 818.00
1323.997 – cour de l'école	58 188.81	+ 18 690.00
TOTAL		

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

- O U I

l'exposé de Monsieur le Maire

-APRES

en avoir délibéré

- APPROUVE

à l'unanimité la délibération modificative n°1 au budget principal de la Commune

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

6- Création d'emploi permanent et recours aux contractuels

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que l'une des ATSEM a fait valoir ses droits à la retraite au 01 avril 2021.

De plus la mission de l'agent mis à la disposition par le Centre de Gestion pour le remplacement de cet agent, prend fin au terme de l'année scolaire.

Il poursuit en indiquant, qu'il lui parait pertinent, de prononcer la vacance d'emploi sur ce poste d'ATSEM et de procéder au recrutement. Afin d'intéresser le plus grand nombre de candidats, il convient d'élargir le spectre de recrutement à des agents non statutaires. Pour cela, il suggère de créer un emploi permanent sur les grades suivants, en application de l'article 3.3. 3° de la loi n°84.53 du 26.01.1984 modifié, à compter du 1er janvier 2021 :

Temps non complet, 20 heures hebdomadaires:

- Agent spécialisé principal 2ème classe école maternelle
- Agent spécialisé principal de 1ère classe école maternelle

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 3°;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré;

DECIDE A L'UNANIMITE:

- La création à compter du 1er septembre 2021 des emplois permanents à temps non complet relevant du grade suivant : agent spécialisé principal $2^{\text{ème}}$ classe école maternelle + agent spécialisé principal de $1^{\text{ère}}$ classe école maternelle

Le contrat sera un cdd de maximum 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle de plusieurs années sur un poste d'ATSEM

Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants seront inscrits chaque année, au budget communal

7- Modification du RIFSEP:

Point retiré de l'ordre du jour

8- Tarification des magnets en vente à l'Abbaye

Point retiré de l'ordre du jour

9- Questions diverses

- <u>Bureau de vote</u>: faire le point sur les absents et les présents. Il est rappelé qu'en cas d'absences aux conseils il faut penser à faire des procurations
- Ouverture de l'Abbaye : au mercredi 19 mai 2021, il faudra embaucher Nadia à partir du 1^{er} juin 2021. Remplacement de Evelyne Serrano qui prolonge son congé parental jusqu'en novembre 2021
- <u>Les subventions non accordées par le Département</u>: dessert zone à urbaniser, aménagement et sécurisation de l'arrêt de bus RD 104, réfection de la piste forestière de Guinet suite à la tempête Gloria

- Maison Rabou : raccordement électrique ne pourra se faire qu'à partir du 12 juillet 2021, pour le raccordement à l'eau
 SUEZ est passé ce matin
- <u>PPRi</u>: au prochain Conseil Municipal un avis favorable ou défavorable sera rendu sur la modification du Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin du Lauquet sur la commune de Saint-Hilaire. Il est possible de venir consulter les documents au secrétariat de la Mairie aux jours et heures d'ouverture avant d'en délibérer
- <u>Associations</u>: la commission des associations a eu lieu le 12 mai à la Mairie, les subventions accordées aux différentes associations seront votées au prochain conseil municipal. Il est proposé de mettre en place une enveloppe chaque année qui sera remise à une association, chaque année ca tournera (ligue contre le cancer, AFDAIM,...)
- <u>Chemins</u>: la commission appel d'offre s'est réunie le 10 mai à la Mairie et a choisi le titulaire du marché pour la réfection des chemins suites aux intempéries de 2018-2019-2020 → CHAUVET TP
- <u>Conseil juridique</u>: la communauté de communes propose un service de conseil juridique mutualisé. Le prix sera fonction du nombre de communes adhérentes. L'abonnement permet à chaque commune de poser tous types de questions à des experts et d'avoir une réponse immédiate avec à l'appui des textes réglementaires. Pour info le prix serait de 680 € / an
- <u>Aude Fleurie 2021</u>: 3 concours proposés par le CAUE et l'ADT: les Villes et Villages (pour valoriser les aménagements paysagers des Collectivités), Les Maisons Fleuries (pour tous les Audois passionnés de Jardin) et les Hébergeurs et Acteurs touristiques
 - Date butoir pour participer : 21 mai 2021 pour les collectivités et 30 juin 2021 pour les particuliers. Les conditions seront mises en ligne sur le site
- <u>Balades vigneronnes</u>: proposition de supprimer la visite guidée pour une visite par leur soin. Discuter du tarif, de l'encadrement, Sachant que ça devra faire l'objet d'une délibération. Le discours du guide de l'association devra être en cohérence avec le discours de Fabien à l'abbaye
- Remboursement voyage ski école: Ecole a versé des ares à la structure qui recevait le séjour du ski, le voyage a été annulé. L'école n'arrive a récupéré le versement, la DASEN ne veut pas se mouiller.
- Élections départementales : Le Maire informe qu'il est candidat suppléant

Tous les points inscrit à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à vingt heure trente

Vu pour être publié le l l nai deux mille vingt et un et mis en ligne le même jour

Le Maire: Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie